



Les blockchains et l'avenir du travail

Philippe Honigman
Interview conduite par Guy Vallancien

1. Qu'est-ce que le blockchain ?

Le blockchain peut être comparé au bitcoin. Celui-ci n'est pas seulement une monnaie électronique. Il s'agit d'une monnaie électronique pair-à-pair. Lors du paiement, un utilisateur envoie de la monnaie directement dans le porte-monnaie du receveur, sans passer par la banque. Lorsqu'un utilisateur effectue un paiement en ligne, il utilise une monnaie électronique, mais passe pour cela par sa banque. À l'image du bitcoin, le blockchain permet de transférer une donnée de l'expéditeur au destinataire sans passer par un serveur tiers. Le dispositif présente un très haut niveau de sécurisation.

2. Le blockchain : un support transparent, sans droit à l'oubli

Le blockchain est transparent et incorruptible. Les données qui y transitent sont donc visibles, sans droit à l'oubli. Une vaste réflexion est donc nécessaire pour appréhender la manière dont doivent être traitées les données personnelles.

3. Les organisations autonomes décentralisées

L'organisation productive est traditionnellement hiérarchisée. Avant l'explosion d'internet, les entreprises se sont adjoint des « agents » plus ou moins indépendants. L'exemple d'Uber est peut-être le plus parlant. Le client ne paie pas le chauffeur, mais Uber, lequel paie ensuite le chauffeur. Le lien entre les acteurs de l'organisation repose donc sur les flux financiers. Le blockchain permet dans ce cadre une gestion des flux sans tiers externe.